

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 21/2017

Rabat, le 10/11/2017

## ONSSA : Bilan du contrôle sanitaire des denrées alimentaires durant le mois d'octobre 2017

Les contrôles des produits alimentaires effectués par l'ONSSA au cours du mois de d'octobre 2017 ont concerné près de **518.900** tonnes de divers produits répartis comme suit :

- **Sur le marché local** : les inspecteurs de l'ONSSA ont réalisé **5.439 visites** de contrôle sur le terrain dont **2.208** en commissions mixtes provinciales et préfectorales. Ces investigations ont abouti :
  - ✓ au contrôle de **121.306 tonnes** de produits alimentaires ;
  - ✓ à la saisie et à la destruction de **361 tonnes** de produits impropres à la consommation dont principalement **284 tonnes** de viandes rouges et blanches, **38 tonnes** des produits de la pêche, **02 tonnes** du lait et dérivés, et **37 tonnes** de divers produits alimentaires.
  - ✓ La transmission au parquet de **323 dossiers** pour jugement.
- **A l'importation** : le contrôle de **256.150 tonnes** de divers produits alimentaires. A l'issu de ces contrôles, **4.100** certificats d'admission ont été délivrés et **499 tonnes** de produits alimentaires ont été refoulés pour non-conformité aux exigences réglementaires en vigueur.
- **A l'exportation** : **141.450 tonnes** de produits alimentaires ont été contrôlés et ont abouti à la délivrance de **6.892 certificats** sanitaires et phytosanitaires.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme préventif et conformément aux dispositions de la loi 28.07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les services de l'ONSSA ont :

- délivré **43 agréments et autorisations** sanitaires aux établissements et entreprises alimentaires soit un total général **5.549** établissements agréés et autorisés à ce jour.
- réalisé **219** visites sanitaires de suivi pour vérifier le respect et le maintien des exigences sanitaires dans les établissements déjà agréés et autorisés par l'ONSSA ;
- effectué **256** visites d'inspection lors des opérations de certification ou d'enquêtes sanitaires ;
- délivré **11** attestations ATP pour le transport international et **487** certificats d'agrément sanitaire pour le transport national des produits périssables ;
- procédé à la suspension de l'agrément de **7** établissements et au retrait d'agrément de **6** établissements pour non-conformité aux exigences réglementaires en vigueur.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture ,de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél: 0537 67 65 54

GSM : 0673 99 78 38

Email : [communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma)

[www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)